

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

---

## École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement

Le lundi 18 novembre 2024

À l'école alternative des Cheminots

### ORDRE DU JOUR

Secrétariat : Patricia Lemieux

Présences : Caroline Lamarche, Frédéric Brophy Nolan, Émilie Gras, Olivier Dupras, Josée Houle, Pierre-Marc Allaire-Daly, Francis Gagné, Josiane Hénault-Campeau, Laurie Guité-Bernard, Patricia Lemieux

Absences :

#### 1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71 : 19h05

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

#### 2. Vérification du quorum, art. 61

##### **6.1 Le quorum** (comporte deux parties) :

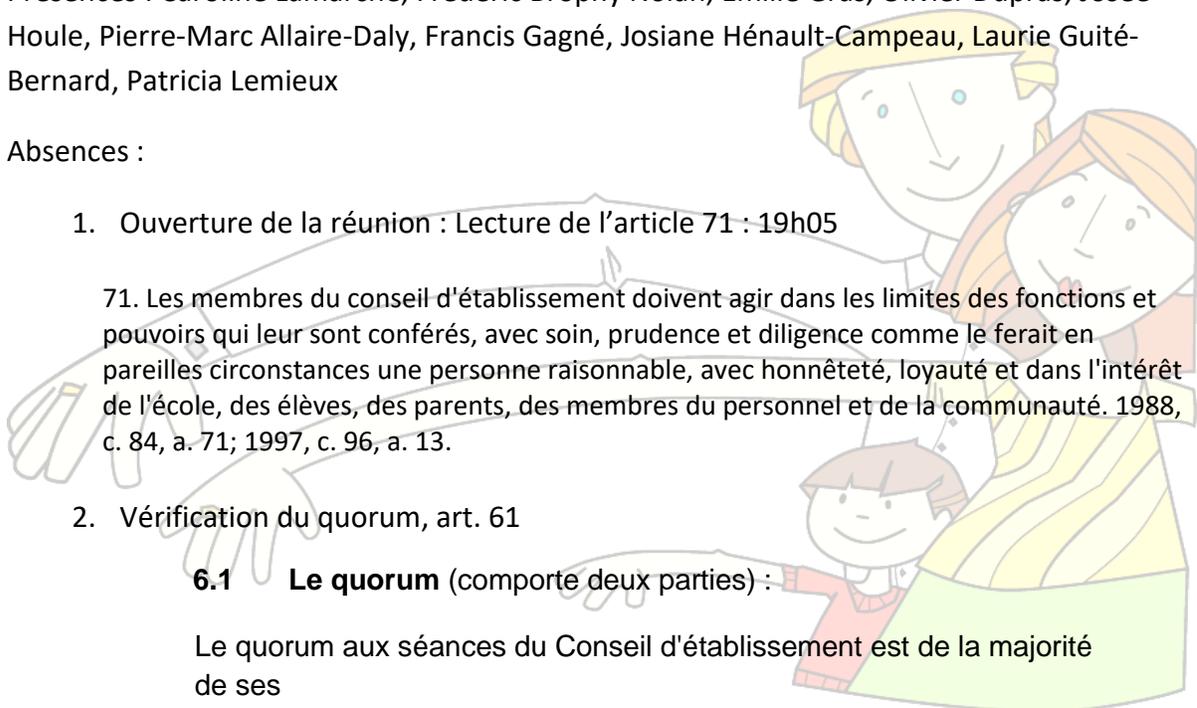
Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

Le quorum comporte deux parties :

- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

#### 3. Mot de la direction

Les bons coups de l'équipe-école : 10 sorties des AS 910, récréation des préscolaires 8h05 à 8h30, parcours hantée du SDG.



## NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>

## NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique - en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement - fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Josyane Hénault-Campeau, que les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que modifié. #2024-11-18-01

### 5. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022 (art.69)

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Houle, que les membres du conseil d'établissement adoptent le procès-verbal tel que présenté.

### 6. Parole au public :

Demande de financement pour les ateliers : 1- Collecte de dons de matériel et vente du matériel pour l'achat de matériel non-périssable. Recommandation : **Liste de souhaits**

Patricia Lemieux, membre du conseil d'établissement propose que la demande de financement du comité d'Atelier. Accepté à l'unanimité.

### 7. Suivi de la formation sur le conseil d'établissement :

Émilie Gras, Francis Gagné, Laurie Guité-Bernard

### 8. Suivi de l'évolution du plan d'action du projet éducatif :

Vally est vivant dans les classes

### Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves :

Comité SDG : beaucoup d'idées des enfants (cour d'école entre-autre)

9. **Présentation des normes et modalités d'évaluation**

Performance (l pour impressionnant), comment accompagner son enfant sans pression de performance.

Où est la ligne entre encourager son enfant VS lui créer de l'anxiété?

10. **Culture à l'école : total du montant à partager (explication)**

Le calcul du montant par enfant sera remis à jour, vu la facture en retard du 1<sup>er</sup> cycle. Le montant de ce cycle sera moindre que pour les autres.

11. Correspondance du conseil : Aucune correspondance

12. Mot des enseignants : Aucun

13. Mot du service de garde et du personnel de soutien :  
RÉPAQ : comité des conditions (ré-écriture)

14. Mot des professionnelles : Aucun professionnel

15. Les comités

**Finissants** : Financement cascade : Prix : Papier essuie-tout 25\$: Papier de toilette : 25\$, emballage Super C (recommandation : 2 adultes à chaque période, réfléchir à la mobilisation des gens), marché de Noël ((à l'interne, oui mais pas avec des artisans (il est trop tard)), vente de produit divers : Frédéric fera le retour avec Josiane

**santé** : Rien

**Aménagement extérieur / MaBoule** : Aucun

**coéducation préscolaire** : Besoin d'idée de repas

**coéducation primaire** : Atelier

**Ateliers de parents** :

16. Varia :

Pérennité des informations des comités : Sébastien et Caroline vont se parler et elle nous revient

Violence à l'école : prochain CÉ.

17. Levée de l'assemblée 20h50

**Caroline Lamarche**  
Directrice

**Frédéric Brophy**  
Président

